

**Attribution de subvention au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2014/231

Service gestionnaire :

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, le Département a souhaité mettre en place des centres d'interprétation du patrimoine afin de permettre aux publics de s'approprier l'histoire de leur territoire, de favoriser sa transmission et la valoriser. Le présent rapport porte sur l'aide financière du Conseil Général au CIP d'Andlau qui s'inscrit pleinement dans ce contexte.

I/ Le CIP d'Andlau et son fonctionnement aujourd'hui

Le CIP d'Andlau a été inauguré le 18 octobre 2013. Il doit illustrer, interpréter et assurer la promotion de l'ensemble des ressources et savoir-faire du territoire de Barr-Bernstein, à travers trois thématiques d'excellence : patrimoine bâti, patrimoine religieux et vignoble. Il fonctionne actuellement avec 4.4 ETP.

Depuis son ouverture au public, il propose différentes offres, amenées à se développer :

- 2 ateliers associés à des livrets pédagogiques pour les scolaires ;
- une visite du bâtiment de la Seigneurie à travers les fouilles et les méthodes des archéologues pour les scolaires ;
- pour les groupes adultes et individuels, visite de l'ensemble du parcours permanent et une visite thématique ;
- un livret-jeu pour le public familial afin de découvrir les châteaux du Spesbourg et d'Andlau.

Depuis son ouverture (soit environ 3 mois - l'équipement étant fermé au mois de janvier), le CIP a accueilli 2 853 visiteurs, dont 67 enfants lors d'ateliers. Les visiteurs sont majoritairement seniors ou dans la tranche d'âge 35-60 ans, et issus du Pays de Barr-Bernstein. Depuis le mois de décembre, il y a davantage de visiteurs en provenance de Strasbourg et son agglomération, et du Bas-Rhin de manière générale. Les visiteurs étrangers proviennent d'Allemagne, en majorité, puis de Belgique.

II/ Projet d'excellence dans le cadre du contrat de territoire de Barr-Bernstein 2007-2012

Le projet du CIP d'Andlau a été inscrit projet d'excellence au contrat de territoire de Barr-Bernstein 2007-2012, signé le 28 septembre 2007. A cette date, les travaux étaient évalués à 4 M€, et la subvention du Département à 2 M€, soit 50% du coût estimé.

Au moment de la validation de l'APD au printemps 2010, le budget d'investissement est porté à 5 634 618 € HT (en hausse de 1 634 618 € par rapport à 2007), et la subvention départementale est alors fixée à 2 800 405 € (en hausse de 800 405 € par rapport à l'estimation de 2007).

En juin 2013, le budget du CIP est définitivement arrêté à 5 832 415 €, au vu de différents avenants (dont deux lots pour lesquels aucune subvention départementale n'est demandée) ; la subvention départementale demeure stable par rapport aux prévisions de 2010, et définitivement fixée à 2 800 405 €, dans le cadre du contrat de territoire.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT en € HT	%
Travaux	3 372 902,92	Etat (Pôle d'Excellence Rurale)	709 747	12,2
Muséographie	838 802,78	Région Alsace	707 113	12,1
Honoraires	1 013 631,85	CG 67	2 800 405	48
Matériel d'exploitation	183 497,75	Communauté de communes Barr Bernstein	1 489 172	25,5
		Europe - Leader	85 978	1,5
Aléas et révisions	423 579,70	Mécénat	40 000	0,7
TOTAL	5 832 415	TOTAL	5 832 415	100

Cette demande répond aux critères d'attribution de l'aide du Département définis le 12 décembre 2006 pour l'investissement des Centres d'Interprétation du Patrimoine.

Cette subvention sera gérée en AP/CP et échelonnée selon le programme pluriannuel d'investissement de la manière suivante :

- 2014 : 150 000 €
- 2015 : 200 000 €
- 2016 : 250 405 €
- 2017 : 200 000 €.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion du 6 mars 2014, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39218	204-204142-314	439 568,00 €	437 419,46 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer l'aide suivante, conformément au tableau annexé :

- à la communauté de communes de Barr-Bernstein une subvention complémentaire de 800 405 € pour la création du CIP « Les Ateliers de la Seigneurie » à Andlau au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, soit 2 800 405 € au total.

Elle approuve, par ailleurs, la convention financière fixant les conditions et les modalités de versement de l'aide départementale, et autorise son président à signer cette convention, à intervenir entre la communauté de communes de Barr-Bernstein et le Département.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL